



KFKS/SCES

Koordinationsstelle Flusskrebse Schweiz
Service Coordination d'Écrevisse Suisse

Au nom de l'Office fédéral de l'environnement

www.kfks.ch | info@kfks.ch

Prévention de la propagation de la peste de l'écrevisse

Photo: © Rainer Hennings

Des écrevisses infectées ou ayant succombé à la peste de l'écrevisse libèrent en continu les zoospores de l'agent infectieux dans l'eau. De cette façon, la peste de l'écrevisse se répand dans le point d'eau ou passe dans un autre. Ce qui est causé par des ustensiles de pêches, des bottes, des bateaux, des machines de construction contaminés et bien d'autres encore.

Comment la peste de l'écrevisse se répand-elle?

Les écrevisses infectées par l'agent infectieux de la peste de l'écrevisse (*Aphanomyces astaci*) sont la cause principale d'une propagation de la maladie. Les animaux malades libèrent de façon permanente des zoospores dans l'eau, lesquelles peuvent infecter d'autres écrevisses. Les écrevisses tuées par la peste de l'écrevisse libèrent plus de zoospores dans l'eau que les porteurs latents de l'agent infectieux.

Ainsi, outre la réintroduction d'écrevisses infectées, l'eau contenant des zoospores de points d'eau infectés constitue le principal problème. Selon la température et l'environnement, les zoospores survivent plus de 14 jours dans l'eau. C'est pourquoi des surfaces mouillées peuvent continuer à servir de vecteur longtemps après avoir été en contact avec un point d'eau contaminé.

Les personnes qui se trouvent souvent dans et sur les points d'eau, à savoir les pêcheurs, les sportifs et les ouvriers du secteur hydraulique doivent être particulièrement sensibilisés à cette problématique.

Que peut-on faire?

Afin que l'épizootie ne se propage pas, les outils, les machines, les vêtements, etc. doivent soit être désinfectés soit être mis entièrement à sécher si une surface lisse est à disposition puis être stockés à au moins 25°C. Cela fait mourir les spores en 24 heures. Des objets qui sèchent mal doivent être stockés pendant au moins 14 jours à 25°C. Il est déconseillé d'utiliser des bottes avec des semelles en feutre car celles-ci sèchent très mal. À des températures de -20°C et de plus de 60°C, *A. astaci* meurt en 72 heures voire 5 minutes.

Pour la désinfection, il est recommandé d'utiliser Virkon®S sous forme de comprimés ou de poudre (www.arovet.ch). Avant le traitement, les outils, les filets, les bottes et les machines de construction doivent être soigneusement lavés.

Propagation de la peste de l'écrevisse depuis des points d'eau contaminés via:

- des écrevisses infectées
- des ustensiles, bottes humides, etc.
- eau d'extinction
- excavation (terre humide, boue)
- machines de construction
- poissons de repeuplement (eau de transport)
- eau de rinçage des canalisations
- bateaux
- combinaisons de plongée

Pour le traitement des surfaces, il faut appliquer des solutions de 10 g par litre d'eau à l'aide de vaporisateurs et laisser agir pendant au moins 10 minutes. Cela vaut aussi pour les bains de Virkon®. Les pièces métalliques doivent être rincées à l'eau après la désinfection afin d'éviter au maximum une forte corrosion.

Les véhicules et les machines doivent être nettoyés au préalable ou sur place et être traités avec Wofasteril® et Alcapur® en procédure combinée. Cette combinaison permet de réduire les odeurs, d'endiguer la corrosion et de générer de la mousse. Avant l'utilisation, étudier les informations sur le produit et la fiche de sécurité.

Ne pas déverser la solution d'utilisation directement dans les petits cours d'eau. Dans la mesure du possible, évacuer le produit à l'égout ou le laisser s'infiltrer dans le sol.

Les matériaux d'excavation (par ex. le gravier, la terre) peuvent également entraîner le déplacement d'écrevisses infectées ou d'eau contaminée. Il faut prendre des mesures appropriées telles que le stockage intermédiaire, le séchage ou l'élimination spéciale. Le service de coordination aide les exécutants lors de la mise en œuvre.

Plus amples informations sur la peste de l'écrevisse dans les aide-mémoires suivants sur www.kfks.ch:

- *Check-liste : Peste de l'écrevisse - que faire ?*
- *Informations concernant la peste de l'écrevisse*